



**Prescription de la Révision Générale  
Objectifs poursuivis et Modalités de la concertation  
de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le public est informé que par délibération n°2020-37 du 1er juillet 2020, le conseil municipal de la commune du Bourg d'Oisans a notamment précisé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation de mise à disposition du projet de révision générale du plan local d'urbanisme (P.L.U.) sur le territoire communal.

Cette délibération peut être consultée en mairie aux heures habituelles d'ouverture.